

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Le numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 1,

au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co., directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVES-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 6 septembre 1842.

Ce que l'aristocratie britannique avait d'énergie et de force, elle l'a misérablement dépensé à écraser sous le poids insolent de ses votes toutes les motions qui avaient en vue le soulagement de l'affreuse détresse des classes laborieuses. Tout ce que le gouvernement avait de spontanéité, de force et de puissance, il l'a tristement gaspillé à l'œuvre brutale de la compression. Tant que le peuple anglais s'est résigné à contenir le sentiment de ses souffrances et la manifestation de ses griefs dans la limite des humbles et respectueuses représentations, on s'est montré plein d'une orgueilleuse admiration pour sa fermeté. On a vanté sa patience à souffrir tant qu'il a consenti à mourir silencieusement dans les angoisses terribles de l'inanition. On s'est glorifié de son respect séculaire envers la loi et ses organes, et de sa vieille déférence pour les hautes classes de la société. Mais dès qu'aux plaintes ont eu succédé les murmures, au calme l'agitation, à l'agitation aiguë la famine, surexcitée par la coupable et cruelle insouciance des heureux de la Grande-Bretagne, les premiers symptômes d'une inévitable révolte, on s'est hâté d'enfermer la tribune nationale dans les solitudes du parlement. Pour subjuguer la faim populaire et faire taire ses importunes clameurs, on a ouvert les arsenaux de l'ordre légal et invoqué la raison suprême du sabre et des baïonnettes de l'armée.

Alors le peuple anglais n'a plus été qu'une vile populace. Le glaive de la répression s'est levé contre lui, ardent et impitoyable ; il a éclairci ses rangs, comme l'a dit le *Journal des Débats*, en y faisant de sanglantes trouées, et, pour couronner son labeur homicide, l'ordre légal a invoqué la triste et honteuse ressource de la délation. Pour combattre et maîtriser la sédition, l'Angleterre aristocratique s'est faite constable ; pour emplir les prisons de ses prolétaires affamés, elle a rivalisé avec la police du royaume. Dans ce pays qui en est venu à pratiquer le sauvage et odieux principe « que la société ne doit rien à l'homme qui arrive sans patrimoine dans le monde et trouve dans l'atelier national toutes les places prises et occupées », les vaincus seront traités sans merci ; ceux qui ont échappé au sabre et au mousquet des dragons subiront toutes les sévérités de la justice sociale. La civilisation britannique n'admet point de circonstances atténuantes pour la faim.

Qu'elle parvienne à dompter les premiers gestes du grand drame qui vient de commencer, elle le tiendra pour terminé. Retrachée derrière la force brutale un instant victorieuse, elle s'endormira de nouveau dans les illusions d'un optimisme insensé ; elle s'abandonnera avec moins de réserve encore aux inspirations de son lâche et cruel égoïsme, et elle ne sortira de cette dangereuse et déplorable léthargie que pour voir son vieil édifice, rongé par la faim populaire, sombrer en pleine révolution.

A côté de cette issue rendue de plus en plus inévitable, il y avait cependant une voie de salut ouverte au-devant de la vieille Angleterre. Au lieu de se jeter aveuglément dans le chaos révolutionnaire, elle pouvait, elle devait entrer dans les voies d'un progrès modéré, mais réel, intelligent, humain, pacifique. Malheureusement le spectacle désolant d'un peuple livré tout entier à la dépression et à la consommation de la misère n'a pu l'émouvoir ; quand la justice et l'équité pouvaient encore réparer les aberrations cruelles de sa politique et de son régime économique, c'est à la violence et à la force brutale seules qu'elle en a appelé en dernier ressort. C'est par l'épée et le canon qu'elle entend trancher toutes les difficultés du problème posé par le prolétariat anglais.

Que les classes laborieuses ainsi refoulées fassent halte un instant, qu'elles délibèrent avant de relever résolument ce sombre défi, on devait s'y attendre : les révolutions ne se coulent pas d'un seul bloc. Mais ce que l'on peut affirmer, c'est que la crise ne s'arrêtera pas. Aujourd'hui même les nouvelles sont moins rassurantes sur l'état des districts manufacturiers ; au lieu de s'at-

ténuer, le mal s'aggrave sur plusieurs points importants, et la lutte s'organise directe entre les maîtres et les ouvriers. Les caisses d'épargne se vident sans qu'ils reviennent au travail, dit le *Times* ; la dévastation et le pillage lui semblent organisées sur une vaste échelle. Pourquoi la démoralisation et la dissolution sociale s'amoindriront-elles ? Quel remède que puisse avouer l'humanité a été apporté à l'effroyable plaie qui pousse la Grande-Bretagne aux abîmes ? Aucun. Chose inouïe et véritablement incroyable ; pendant que la société anglaise s'agit dans le sang, la cour s'amuse et va promener ses somptueux loisirs dans la patrie de Walter Scott.

Quand on veut sincèrement la fin, il faut aussi vouloir les moyens. Nous l'avons dit : quand la misère grondait, il fallait lui tendre une main secourable et amie, mettre en œuvre les ressources réunies de la charité privée et publique. Au risque de diminuer les revenus du riche, il fallait abaisser les barrières nationales devant les subsistances étrangères et montrer qu'on était fermement résolu à attaquer de front le paupérisme et toutes les hideuses souillures qu'il traîne à sa suite. L'aristocratie n'a rien voulu faire, le gouvernement n'a rien fait ; il a abandonné à la meurtrière action du hasard et de la fatalité la direction des affaires sociales du pays ; il s'est honteusement démis de sa fonction quand la nécessité lui commandait d'agir et de sauver la fortune de la patrie par une noble et courageuse résolution. Appelez tant que vous voudrez le peuple anglais une vile populace, aujourd'hui que vous le forcez à ne plus écouter que les lugubres conseils de son désespoir, l'histoire cassera vos jugements. C'est vous qui, disposant de la force et de la puissance, en faites un usage barbare et inhumain, c'est vous qui répondez devant l'humanité du sang versé dans le laborieux enfantement qui menace de faire rétrograder l'Angleterre jusqu'aux premiers rudiments de l'industrie et de la civilisation.

La publicité française, nous sommes bien obligés d'en convenir, a médiocrement éclairé la formidable question qui s'agit de l'autre côté du détroit. Au lieu d'aborder franchement et nettement les difficultés du problème, elle les a généralement tournées pour aboutir à de vagues et stériles banalités. Pourquoi cela ? C'est que, malgré le spectacle des déchirements que le monopole et la liberté illimitée de l'industrie et du commerce ont accumulés sur la société anglaise, c'est dans le monopole qu'elle fait son lit et qu'elle aspire à se reposer des fatigues de nos cinquante dernières années de travaux révolutionnaires. C'est du monopole qu'elle reçoit ses inspirations. C'est aussi dans cette voie funeste et grosse de catastrophes que nous voyons la politique générale entraîner, au mépris des saines et lumineuses tendances de l'esprit moderne, les peuples d'Europe les plus avancés dans les arts industriels.

La civilisation fait fausse route sous l'impulsion des gouvernements actuels. Nous en trouvons une preuve irréfutable dans l'opinion accréditée partout, en France comme ailleurs, que la Grande-Bretagne ne peut porter de remède sérieux et souverain aux immenses périls de sa situation qu'en ouvrant de lointains débouchés à sa prodigieuse activité industrielle et commerciale. Mais l'Angleterre, en suivant cette politique d'envahissement et de conquêtes, a courbé sous son sceptre de fer cent cinquante millions d'hommes ; sa puissance, à la fois ébranlée au dedans et au dehors, ne suffit plus aujourd'hui à faire respecter cette vaste domination. La fortune de ses armes plie sous les revers, et les produits de l'impôt ne suffisent pas à combler les vides creusés par la guerre dans les caisses du trésor public. Enfin ses colonies tendent à se constituer et se constitueront tôt ou tard en nations libres et indépendantes, vivant de leur propre vie et traitant d'égal à égal avec le suzerain détroné.

Dans un prochain article nous examinerons cette face de la question.

Le journal de l'administration contenait, il y a deux jours, une note dans laquelle il était annoncé que le traité Pelletreau avait subi des modifications et que les travaux de trottoirs en bitume allaient recommencer. La seconde partie de cette annonce était parfaitement exacte, les travaux ont été repris sur plusieurs points ; quant à la première, nous ne savons ce qu'il en faut penser, car l'administration n'a fait connaître les nouveaux engagements ni au public, ni au conseil municipal, à qui, ce nous semble, il appartenait de les approuver avant qu'ils fussent valables.

Cette affaire est plus grave qu'on ne paraît le croire. Le traité Pelletreau a été attaqué, il a été déféré aux tribunaux par le conseil municipal et condamné par un premier jugement ; innocenté par un arrêt, il est exécutoire aujourd'hui, si l'administration veut continuer à faire des trottoirs en bitume, mais rien ne l'y force. Si l'on veut faire des trottoirs en Villebois, en Tonnerre, l'on n'a plus à passer sous les fourches caudines d'un traité onéreux, et il n'est pas douteux que si l'on annonçait cette intention la compagnie Pelletreau ne fit à l'instant des offres bien plus convenables que celles qui ont été adoptées la première fois. L'avocat de la ville a dit publiquement à l'audience que, quel que fût le jugement, le traité ne serait pas exécuté davantage ; c'était là un engagement sérieux, à moins qu'on ne se soit moqué des juges, du public et de l'avocat lui-même. C'est sans doute pour ne pas mériter ce reproche qu'on a fait un traité dans lequel il y aura quelques changements. Mais s'il est vrai qu'on ait obtenu de la compagnie des conditions meilleures, il faut les faire connaître au public, afin qu'après s'être prononcé contre l'ancien traité, il puisse se prononcer pour le nouveau, s'il y a lieu. Dans tous les cas, le conseil municipal doit et peut être le seul juge en matière de finances ; or, comme tout traité engage nécessairement les finances de la ville, tout traité doit lui être soumis.

Tout cela ressort de la loi ; mais il y a encore à côté de la loi le sens moral qui traçait à l'administration la marche qu'elle avait à suivre. Après les divers incidents de ce fâcheux traité, l'administration devait comprendre la nécessité de s'appuyer sur les délégués de la cité ; elle devait sentir que sa responsabilité morale était engagée dans cette affaire, elle devait s'efforcer de la mettre à couvert. Au lieu de cela, l'administration semble s'appuyer d'un désir des citoyens de voir construire des trottoirs ; elle semble leur dire : Des esprits inquiets, brouillons, opposés aux améliorations, avaient fait suspendre les travaux, mais enfin nous avons triomphé et les travaux vont recommencer. Voilà ce qui ressort de la note du journal administratif, et cela est un mensonge. Les journaux qui ont attaqué le traité, la majorité du conseil municipal qui l'a déféré aux tribunaux, les juges qui l'ont condamné ne sont pas opposés aux améliorations, mais ils veulent que les traités par lesquels ces améliorations sont obtenues soient passés avec sagesse, avec intelligence, et ne soient pas défavorables aux intérêts de la cité.

Si les nouveaux arrangements consentis par la compagnie Pelletreau sont favorables comme le dit l'administration, pourquoi ne les fait-elle pas connaître ? On pourrait les juger.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Présidence de M. Reyre, premier adjoint faisant fonctions de maire.
Fin de la séance du 4^{er} septembre 1842.

Rapport et décision sur une délibération par laquelle l'administration des hospices civils a résolu de convertir en un promenoir pour les convalescents l'emplacement maintenant occupé par une partie des maisons formant le côté oriental de la rue Bourghain. — Continuation de l'examen des plans de régénération du quartier de l'ouest. — Discussion et décision sur le plan d'amélioration du Chemin-Neuf.

M. MERMET, au nom du comité des intérêts publics, lit un rapport, proposant d'approuver une délibération par laquelle l'administration des hospices civils a résolu de convertir en un promenoir pour les convales-

FEUILLETON DU CENSEUR.

L'Expiation.

(Suite et fin.)

La nouvelle épouse entra, belle et radieuse, dans cette maison où elle avait apporté le désespoir et la mort. Elle prit possession de la chambre nuptiale de sa victime, et elle ne craignit pas de voir son spectre se dresser au pied de sa couche et lui reprocher sa profanation. Non, le front haut, le regard serein, elle affronta tous les souvenirs. Qu'avait-elle à redouter ? son mariage avec Octave ne l'avait-elle pas réhabilitée, et son mariage n'était-elle pas consacrée par les lois ? Aucun remords ne vint troubler son âme, aucune crainte altérer son bonheur.

Il y eut toutefois dans leur nouvelle existence un moment d'inquiétude et d'angoisses. Sortis de la position exceptionnelle qu'ils s'étaient faite, Caroline et Octave cherchèrent à rentrer dans la société qui avait été la leur, mais une froideur glaciale les accueillit : il y eut un moment d'hostilité qui les blessa cruellement. Le monde de la fashion n'aime pas à trapper sur un de ses membres ; il a toujours en réserve un grand fonds d'indulgence pour les fautes de ceux qui tiennent à lui. C'est seulement quand le crime est flagrant qu'il s'émeut et condamne, parce qu'il craint qu'on ne l'accuse de participation directe ou indirecte. Mais, le premier moment passé, soyez sûrs qu'il trouvera une excuse pour l'adapte compromis. Si la faute était commise par quelque malheureux qui ne fût pas des siens, si l'outrage aux mœurs venait de bas, il serait implacable ; mais dans ses rangs on peut s'égarer, on ne se perd jamais.

Caroline et Octave eurent donc à lutter d'abord. Ils déployèrent un luxe princier, persuadés que la société prendrait en considération un repentir venu d'or et de soie, un repentir qui ouvre des salons étincelants et donne des fêtes dont on dirait qu'on a pris le modèle dans les contes arabes. Un repentir qui se ruine enfin pour reconquérir la faveur du monde. Le monde se laisse toucher ; quelques puritains restèrent seuls à l'écart. On jeta un voile sur le passé, et Octave et Caroline ne firent plus que deux jeunes époux qui étaient avec goût leur lune de miel.

Un an était à peine écoulé, que tout mauvais souvenir était effacé ; mais aussi une grande partie de la fortune d'Octave avait été sacrifiée à cette œuvre. Il avait dû rendre à la famille de l'infortunée Virginie la magnificence qu'il en avait reçue. Le luxe dont il s'était environné, ses folles dépenses, les dispendieux caprices de Caroline avaient sérieusement com-

promis la sienne et même celle de sa seconde femme. Lorsqu'ils s'aperçurent de la ruine qui les menaçait, il était encore temps de s'arrêter ; mais Caroline ne put s'y résigner. Elle ne se sentit pas le courage d'abandonner le sceptre de la mode qu'elle venait seulement de saisir, ou elle s'aveugla sur sa situation. Quant à Octave, il ne lui adressa pas la plus faible observation : il la laissa se jeter, avec plus d'ardeur que jamais, dans le tourbillon du monde ; il ne s'en plaignit pas, mais son caractère subit un changement étrange : il devint sombre et inégal. Tantôt Octave s'enfermait chez lui, ne recevait personne, et restait des jours, des semaines entières, sans voir Caroline ; tantôt il se jetait dans les plaisirs en homme qui veut échapper à lui-même, et par moments il mettait une telle audace à dépenser sa fortune, qu'il semblait agir ainsi pour en finir plus vite avec la vie. A le voir meubler son hôtel de chevaux, de chiens, d'équipages, de valets à livrées somptueuses, on aurait pu croire qu'il avait juré de se ruiner, lui et sa femme, à une époque donnée, et, du train dont il allait, cette époque ne pouvait être éloignée.

Caroline ne put s'abuser long-temps sur le singulier changement qui s'était opéré dans l'esprit d'Octave. Souvent il était pour elle d'une froideur glaciale ; dans d'autres circonstances, il s'abandonnait à une violence de caractère qu'on lui avait toujours connue, mais qui devenait de jour en jour plus âpre et plus inexplicable. Caroline voulait s'en plaindre ; il fut alternativement brusque, ironique, mordant et brutal. Il essaya de blesser cette femme dans tous ses sentiments ; il blessa également son cœur et son amour-propre. Lorsque la fierté seule était en jeu, Caroline s'abandonnait à une colère dont il se jouait avec une moquerie irritante ; lorsque le cœur était atteint, des larmes brûlantes s'échappaient des yeux de la pauvre femme, et il s'éloignait brusquement sans lui jeter une seule parole de consolation, sans qu'un regard, un mot vissent adoucir le coup qu'il avait porté. Ainsi, de cet amour qui devait être éternel, de cette passion qui avait brisé tous les obstacles, il ne restait rien. La mort d'une douce victime n'avait pas servi au bonheur des coupables ; cette union si chèrement achetée devenait une chaîne pesante. L'expiation commençait.

Les scènes les plus pénibles se renouvelèrent fréquemment pendant quelques mois, puis elles cessèrent tout à coup. Octave devint calme et grave, indifférent et muet. Les plaintes de Caroline ne l'importunèrent plus, car il évita d'y répondre : il se renferma dans un silence dédaigneux. Dès qu'un mot lui faisait pressentir une scène de reproches ou de larmes, il s'éloignait sans prononcer une parole et laissait Caroline épancher seule sa colère ou sa douleur. Lorsqu'elle s'aperçut que c'était un parti arrêté, elle comprit qu'il fallait bien qu'elle se résignât ; mais elle sentit un froid

mortel venir jusqu'à son cœur. Le calme de son mari l'épouvantait : il lui semblait qu'elle touchait à une catastrophe inévitable.

Un soir qu'un peu souffrante elle avait refusé de sortir et s'était enfermée dans son appartement, elle s'abandonna aux plus douloureuses réflexions. Elle s'était cru si sûre de son empire sur Octave, qu'elle ne pouvait comprendre qu'il se fût détruit aussi promptement. Elle cherchait vainement quelles causes pouvaient avoir déterminé ce changement subit. Elle était toujours belle, elle l'aimait encore, et il ne l'aimait plus ! Bien plus, par moments elle pouvait croire qu'elle était devenue odieuse à son mari. Elle se demanda avec effroi s'il y avait un châtiement pour elle en ce monde et si Octave devait être l'instrument de la justice divine.

Comme elle était plongée dans ces sombres méditations, son mari entra dans sa chambre. Il était très-pâle et tenait dans ses mains une liasse de papiers. Il s'approcha sans lui adresser une seule parole, jeta les papiers qu'il tenait sur une table placée devant elle et s'assit de l'autre côté.

Caroline tressaillit, leva les yeux et fut saisie d'un tremblement en remarquant l'altération des traits d'Octave.

— Qu'est-ce donc ? dit-elle en hésitant ; quels sont ces papiers ?

— Voyez vous-même, répondit-il en se reversant en arrière.

— Des contrats, des jugements... je ne comprends rien à cela, Octave.

— Bah ! vraiment ?... Eh bien ! je vais vous aider. Ceci est le contrat de vente de votre ferme en Picardie ; elle a été fort bien vendue : deux cent mille francs. Celui-ci, c'est mon bois qui touchait à la forêt de Chantilly ; il a été vendu le même jour que notre maison de Saint-Priest et ma ferme du Malnoy. Comprenez-vous maintenant ?

— Non... non, en vérité, dit Caroline d'une voix altérée.

— Eh ! mais, ma chère, continua-t-il avec un éclat de rire qui tenait de la folie, ces papiers vous prouvent tout simplement que nous sommes ruinés.

— Ruinés !... Oh ! cela n'est pas, Octave ! Cette plaisanterie est horrible !

— Une plaisanterie, chère... mais c'est vous qui plaisantez en feignant de ne pas me croire. Voyez donc : nos deux fortunes réunies représentaient un capital de six cent mille francs, et nous donnaient tout au plus vingt-cinq mille livres de rentes. Chaque année, nous en avons dépensé trois cent mille, et nous avons près de trois ans de ménage. Calculez, n'est-ce pas là notre capital, plus même si vous ajoutez les intérêts de l'argent emprunté et les pertes que j'ai éprouvées, pressé que j'étais de vendre ? D'ailleurs, de quoi vous plaignez-vous ? n'avez-vous pas consenti à toutes ces ventes ?

— Oui, oui, dit Caroline ; mais alors je croyais que vous vouliez rem-

cents l'emplacement maintenant occupé par une partie des maisons formant le côté oriental de la rue Bourghéanin.

L'hospice de l'hôtel-Dieu possède les dix-neuf maisons qui composent le côté est de la rue Bourghéanin. Sur ces dix-neuf maisons, les trois situées du côté de la rue de la Barre sont destinées à être démolies, et l'emplacement qu'elles occupent sera employé par les bâtiments de la nouvelle école de médecine. L'emplacement couvert par les treize maisons suivantes est destiné à former le promenoir projeté. Les trois dernières maisons annexées à l'église seraient provisoirement conservées. Le promenoir aurait ainsi 74 mètres sur 24 mètres; il serait planté de quatre rangées d'arbres; enfin il serait entouré du côté de la rue par une barrière de fer élevée sur un mur en maçonnerie et soutenue de distance en distance par des piliers en pierre de taille.

La commission a approuvé en principe l'utile et judicieux projet formé par l'administration des hospices civils; elle a seulement pensé que ce projet devrait être complété en augmentant la surface affectée au promenoir de tout le terrain occupé par les trois maisons conservées par le plan au sud de l'église. Cette adjonction n'est pas seulement utile pour donner plus d'étendue au promenoir, mais encore pour doter ce promenoir d'une circulation d'air plus active. On sait en effet que les courants d'air circulent avec plus d'énergie dans les rues que dans les cours. En conservant les trois maisons désignées, on encaisse le promenoir entre des bâtiments, de manière à le priver de cette aération si utile; en démolissant ces maisons, on conduit le promenoir jusqu'à l'église, et comme le côté sud de cet édifice formerait un angle obtus avec l'axe du promenoir, comme en core cette église est située sur une place à laquelle aboutissent trois rues, les courants d'air circuleront bien plus activement dans le promenoir.

En conséquence des raisonnements qui précèdent, la commission propose d'approuver le projet soumis au conseil en exprimant toutefois l'avis qu'il y a lieu de démolir toutes les maisons jusqu'à l'église et de consacrer au promenoir projeté l'emplacement qu'elles occupent.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour appelle la continuation de l'examen des plans proposés pour la régénération du quartier de l'ouest de la ville. Le conseil avait approuvé dans sa dernière séance la sixième feuille de ces plans; il s'agit maintenant d'examiner et d'approuver la septième feuille et les suivantes.

LE CONSEIL approuve sans discussion la septième feuille comprenant la place Saint-Jean et les parties voisines de ce quartier en descendant la Saône.

M. LE MAIRE : La discussion doit porter à présent sur la huitième feuille. Cette feuille contient plus spécialement le projet d'amélioration du Chemin-Neuf.

M. SERIZIAT : Je commence par déclarer qu'en toute hypothèse je voterai pour le projet d'amélioration soumis à la sanction du conseil. Mais je crains que l'amélioration sacrifiée par ce projet ne soit insuffisante et incomplète, et c'est dans le but de pourvoir à cette insuffisance que je viens présenter quelques observations.

L'amélioration du Chemin-Neuf est une question vitale pour la prospérité du quartier de l'ouest. Si la pente du Chemin-Neuf est convenablement adoucie, une immense circulation sera appelée à utiliser cette voie de communication qui offrira l'avantage d'abréger de plus d'une heure le temps nécessaire pour aller de la Guillotière à la Demi-Lune ou au Pont-d'Alaï. Dans l'état actuel des choses, il faut en effet traverser toute la ville de Lyon et toute la commune de Vaise, et faire ainsi un long contour, en suivant les sinuosités de la Saône, pour aller du point indiqué à l'une des deux autres, tandis que, par la voie nouvelle, on suivrait une ligne presque directe et bien plus libre. Mais, pour que l'avantage soit réel et complet, il faut que la pente du Chemin-Neuf soit adoucie de telle sorte que les voitures puissent parcourir ce chemin sans peine et sans fatigue. Le projet satisfait-il à cette évidente nécessité? Je ne le crois pas. Les pentes que ce projet consacre sont à la cote de 6 c. par mètre; c'est infiniment mieux sans doute que la pente actuelle, mais ce n'est pas assez pour constituer une circulation facile. L'administration des ponts-et-chaussées n'admet plus aujourd'hui des pentes au-dessus de 5 c. par m., et peut-être est-ce trop encore. Je pense donc qu'il faudrait réduire à 4 c. par m. la pente du Chemin-Neuf. C'est le seul moyen capable, à mon avis, de régénérer complètement et utilement ce chemin.

Toutefois je ne demande pas que les plans soient immédiatement refaits sur la base que je viens d'indiquer. Je demande seulement que le conseil consacre dans la délibération approbative du plan proposé que si, lors de l'exécution, la pente peut être réduite, ce complément nécessaire de l'amélioration du Chemin-Neuf sera effectué.

M. DE LACROIX-LAVAL ne pense pas que la réserve proposée par M. Seriziat puisse être adoptée; elle aurait pour résultat de placer l'approbation du plan dans un provisoire fâcheux et dommageable à la prompte exécution.

M. FALCONNET : Je ne m'oppose pas à ce que le conseil adopte l'amendement proposé par M. Seriziat. Cependant je ferai observer que l'amélioration proposée par le plan est déjà bien satisfaisante. La pente du Chemin-Neuf est en ce moment sur certains passages de 20 c. par m.; en l'abaissant à 6, il y a donc adoucissement de 14 c. Il suffit d'énoncer cette différence pour en faire comprendre la valeur.

On dit que la pente de 6 c. par m. est trop rapide encore; mais cette pente est égale à celle existante dans la rue du Commerce. On serait bien satisfait sans doute si toutes les voies de circulation qui conduisent sur nos collines avaient une pente aussi réduite.

Il y a d'ailleurs une question importante qui doit être prise en considération : c'est celle de la dépense. Plus on voudra diminuer la pente, plus on compliquera le travail et plus on augmentera le coût.

M. Falconnet ajoute plusieurs développements à son opinion; il termine

en exprimant l'avis qu'il convient de maintenir le plan proposé.

M. ARNAUD : Il conviendrait de trancher de suite la question soulevée par M. Seriziat. Il serait fâcheux d'approuver aujourd'hui un plan, et de revenir ensuite sur cette approbation.

Je pense donc qu'il faut ajourner toute décision et renvoyer le plan à l'examen de la commission pour qu'une nouvelle étude permette d'apprécier la proposition que M. Seriziat a présentée.

M. LE MAIRE : Je partage entièrement l'opinion exprimée par M. Arnaud sur la convenance d'ajourner toute décision sur la régénération du Chemin-Neuf, et de renvoyer la proposition de M. Seriziat à l'examen de la commission.

Il est impossible, en effet, d'adoucir les pentes du Chemin-Neuf sans faire de nouveaux plans et sans calculer de nouveaux devis. Il faut donc nécessairement bouleverser et annuler le plan proposé si on veut modifier les pentes qu'il consacre. Il est dès lors indispensable de faire une nouvelle étude.

M. BARRILLON : Je viens combattre à la fois l'amendement proposé par M. Seriziat et le renvoi proposé par M. le maire.

La réserve exprimée par l'amendement aurait pour effet inévitable de révoquer immédiatement l'approbation donnée au plan. Cette réserve expliquerait en effet que le plan est approuvé, sauf à rechercher un plan meilleur. Mieux vaudrait ne rien décider que d'adopter une pareille décision, car on consacrerait un provisoire fâcheux, qui n'obtiendrait probablement pas la sanction de l'autorité supérieure et paralyserait certainement l'exécution d'une amélioration vraiment utile. Cet ajournement serait d'autant plus regrettable que tout paraît en ce moment disposé pour accélérer l'exécution de la régénération du Chemin-Neuf.

On annonce, en effet, que les propriétaires intéressés à cette régénération se sont réunis, et se proposent d'offrir une somme qui dépasserait cent mille francs pour contribuer à la dépense que l'exécution du plan proposé causerait à la ville. Pense-t-on que ces offres seront continuées ou renouvelées si l'approbation est ajournée ou incomplète? Pour moi, je crains qu'il n'en soit pas ainsi, et j'avoue que ce motif me semble devoir influencer beaucoup sur la décision du conseil.

On parle de la convenance d'inviter la commission à étudier de nouveau le projet afin d'examiner s'il ne serait pas possible d'amener la pente du nouveau Chemin-Neuf à la cote de 4 c. par mètre; mais une telle étude n'aurait aucun résultat. Le projet a été étudié sous toutes ses faces, non seulement par la commission et par les ingénieurs placés sous ses ordres par M. le maire, mais encore par M. le maire et par les voyers de l'administration. Cette double étude a produit un seul dissentiment, et ce dissentiment n'a pas porté sur les tracés, mais sur les devis. La dépense, évaluée par les ingénieurs à 510,000 f., a été estimée par les voyers à 600,000 f. La critique n'a pas trouvé d'autre motif à s'exercer dans l'examen contradictoire qui a eu lieu.

Si l'on se transporte par la pensée sur les lieux, on reconnaît bien vite combien il serait difficile, sinon même impossible, d'abaisser à 4 c. par mètre la pente du Chemin-Neuf. Quelques courtes explications le feront comprendre. Dans le problème posé, deux points sont invariables : ce sont d'une part la base et d'autre part le sommet du chemin. On peut adoucir les pentes de la voie de circulation destinée à unir ces deux points seulement en la contourant en lacets que l'on multiplie ou que l'on allonge d'autant plus que l'on veut avoir une moindre pente. Or, sur le versant que parcourt le Chemin-Neuf on ne saurait multiplier les lacets plus que l'a fait le plan proposé; ce flanc de la colline est trop incliné pour que cela soit possible. Il faudrait donc allonger les lacets proposés par le plan; cette modification ne paraît pas plus exécutable que l'autre.

La pente proposée étant de 6 c. par mètre, si l'on veut la réduire à 4, il y aura diminution d'un tiers, et par conséquent il faudra allonger d'autant le parcours total du chemin. Si le plan proposé donne 1,200 mètres à ce parcours à la pente de 6 c. par mètre, il faudra donc un parcours de 1,800 mètres à la pente de 4; c'est une augmentation de 600 mètres qui, répartis sur deux lacets, font 200 mètres par chaque lacet. Or, on ne pourrait exécuter ce prolongement en continuant le chemin sur les flancs de la colline; car à partir de l'extrémité des lacets indiqués par le plan, surtout au midi, le versant est presque à pic, et l'on ne pourrait peut-être pas y asseoir un chemin. Lors même que cette cause matérielle ne formerait pas un obstacle insurmontable, il en est une autre, la dépense, qui devrait arrêter le conseil. Il faudrait en effet augmenter considérablement le coût de l'amélioration projetée si l'on voulait et si l'on pouvait la pousser jusqu'au perfectionnement indiqué. Le chiffre de cette dépense serait alors tellement élevé que le conseil n'oserait peut-être engager les finances de la ville dans une aussi coûteuse opération. Il arriverait ainsi que pour avoir désiré le mieux on n'obtiendrait pas le bien.

Cependant le bien proposé offre d'immenses avantages. Il aura pour effet de régénérer et de rendre plus douce la moitié du Chemin-Neuf. Il satisfait à la juste demande de la population de Saint-Just dont les intérêts sont en souffrance faute de faciles moyens de communication avec le reste de la ville; il appellera enfin la vie et l'animation dans le quartier de l'ouest, aujourd'hui si solitaire et si languissant.

Tous ces graves motifs me paraissent devoir déterminer l'approbation immédiate et sans réserve du plan proposé; je voterai pour cette approbation.

M. SERIZIAT : Je crains d'avoir été mal compris par le conseil, et, par ce motif, j'expliquerai de nouveau mon opinion.

J'adopte le plan proposé et je voterai pour son approbation. Je demande seulement que cette approbation soit accompagnée d'une réserve stipulant que, s'il est possible d'améliorer encore le plan lorsque viendra le moment de l'exécution, le conseil s'empresse d'adopter ces nouvelles améliorations. Ce n'est pas une vaine formule dont je demande l'insertion. Je crois que le plan peut recevoir d'importantes modifications, et il

me paraît utile d'insérer dans la délibération l'indication de cette possibilité. C'est parce que je connais le pouvoir et les avantages d'une telle insertion que je la demande; elle a pour but de préparer et de provoquer l'exécution de ce qui serait mieux, tout en approuvant de suite ce qui est bien.

M. FALCONNET : Si l'amélioration complémentaire demandée par M. Seriziat était possible, je serais le premier à appuyer la proposition présentée par cet honorable membre; mais il n'en est pas ainsi. Le plan soulevé s'il serait possible de donner au nouveau chemin une pente de 5 0/0; elle a reconnu l'impossibilité d'obtenir cet avantage. Les lacets qui doivent former le nouveau chemin arrivent en effet, d'un côté jusqu'à la montée du Gourguillon, et de l'autre jusqu'à cette rude montée dont la base repose à l'extrémité méridionale de la rue du Bœuf. Le conseil sait que, par-delà ces deux points, les flancs de la colline de Fourvières sont tellement abruptes qu'il serait à peu près impossible d'y établir un chemin. Cependant est déjà une immense amélioration, puisqu'elle permettra aux voitures de monter facilement, sans avoir besoin du secours de chevaux de renfort. Un utile perfectionnement a été aussi indiqué par le plan; des rampes larges et faciles lieront les extrémités divergentes des lacets, et offriront ainsi aux piétons un moyen d'éviter les longs détours des lacets, et

La commission s'est occupée aussi du point de départ du Chemin-Neuf; Neuve, ou encore à la hauteur du pont du Change; elle a reconnu qu'en déplaçant le point de départ actuel, on serait obligé à une dépense infiniment plus considérable, on détournerait le nouveau chemin de sa liaison naturelle avec la route du Midi par le pont Tisitt, on obligerait à un long détour les voitures qui du midi de la ville voudraient aller à Saint-Just, et enfin on rendrait l'exécution compliquée et coûteuse au point d'en faire ajourner à long-temps peut-être la réalisation. Toutes ces considérations ont déterminé la commission à conserver le point de départ actuel.

Le plan de régénération du Chemin-Neuf n'est pas d'ailleurs une œuvre isolée et sans suite. La commission a fait coordonner ce plan de telle sorte qu'il met le nouveau Chemin-Neuf en communication avec les chemins qui courent en ceinture à mi-coteau et au sommet de la colline de Fourvières. Ce ne sera donc pas seulement le quartier de Saint-Just, mais le coteau tout entier qui recueillera profit de la régénération consacrée par le plan soumis à la sanction du conseil.

Les explications que je viens de présenter sont exactes et puissantes; elles détermineront sans doute l'approbation pure et simple du plan.

MM. Bruyas, Dolbeau, Seriziat, Menoux, C. Martin, Falconnet, Arnaud, Barrillon et M. le maire prennent successivement la parole.

LE CONSEIL prononce la clôture de la discussion.

UN AMENDEMENT tendant à soumettre les plans à une nouvelle étude est repoussé.

L'AMENDEMENT présenté par M. Seriziat éprouve un semblable rejet.

LE CONSEIL approuve le plan proposé par la commission.

LA SÉANCE est levée à neuf heures.

Paris, le 4 septembre 1849.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La ville de Saint-Omer va élever un monument funéraire au duc d'Orléans. Les journaux du ministère engagent les autres villes à imiter son exemple. Reste à savoir si les contribuables trouveront bon qu'on vote en leur nom des souscriptions onéreuses, quand déjà ils sont accablés d'impôts, de centimes additionnels; s'ils jugent qu'il est nécessaire de prodiguer ainsi les monuments aux princes royaux décédés et à leurs bonnes intentions, quand la mémoire de tant d'illustres généraux, de tant de bienfaiteurs de l'humanité n'a pas sur le sol français une pierre qui l'éternise. Parmentier, qui a donné la pomme de terre aux pauvres, a-t-il une statue en France? a-t-il seulement un tombeau?

M. Cormenin vient de partir pour Madrid où il est appelé à donner ses idées sur l'établissement d'une institution qui aurait quelque analogie avec le conseil-d'état de France.

On écrit de Paris au journal le Globe la note suivante que nous recommandons à tous les électeurs :

« On dit que les difficultés qui s'étaient opposées à la conclusion du traité relatif au droit de visite se sont singulièrement adoucies depuis deux mois. Lorsque les chambres se réuniront en janvier prochain, on verra de telles modifications au traité que les plus chauds partisans de la dignité n'auront plus d'objections à faire. »

M. le duc de Nemours vient de partir pour le camp de Compiègne.

Voici des réflexions fort curieuses au sujet des hommages rendus aux princes voyageurs sous des ministères impopulaires. Ces réflexions seront lues sans doute avec plaisir par les dynastiques quand ils sauront qu'elles sont de M. de Salvandy.

SUR LE VOYAGE D'UN PRINCE.

Il y a ce que le cardinal de Retz appelle de la hardiesse d'esprit, une hardiesse peu commune, dans cette combinaison de ministres qui, tout

placer ces biens par d'autres plus profitables.

— Eh ! non, madame, vous ne pensez pas à cela. Où donc, dites-moi, aurais-je pris de l'argent pour vos fêtes, vos équipages, vos livrées, vos diamants?

— Mais, monsieur, s'écria la malheureuse femme qui ne pouvait croire qu'elle ne fût pas le jouet d'un abominable rêve, il nous reste au moins cet hôtel que nous habitons.

— Du tout, madame, je l'ai vendu sans vous en rien dire; dans huit jours nous le quittons. Nous irons habiter un appartement garni, et nous vivrons quelque temps de vos diamants et de vos parures. Et après... à la grâce de Dieu!

— Mon Dieu! si c'est un jeu, il me tue, monsieur!

— Allons donc, madame, dit-il avec une amère ironie, ayez donc plus de courage; songez donc à tout le mal que nous avons fait à une pauvre femme que tous deux nous avons fait mourir lentement, mourir à vingt ans!

— Oh! monsieur, vous la vengez cruellement.

— Oui, reprit Octave avec violence, oui, je la venge sur vous et sur moi, car, si je l'ai tuée, c'est vous qui avez conduit ma main. Relisez cette lettre qu'elle vous écrivait et que vous m'aviez cachée. La pauvre femme, elle vous disait :

« Vous êtes belle, madame, aimée, admirée; tous les bonheurs sont pour vous. Par pitié laissez-moi le seul que j'aie jamais ambitionné, l'amour de mon mari. Hier, il s'est montré bon et tendre pour moi : si vous le repoussez, si vous lui ôtez tout espoir, il me reviendra; et ce retour, ce ne sera pas seulement le bonheur pour moi, ce sera la vie! »

Pauvre femme! Et cette autre phrase :

« J'aime Octave, madame, plus que vous ne pouvez l'aimer, car c'est mon premier amour et ce sera le dernier. Dans cette lutte entre vous et moi, je sais bien que je succomberai si vous le voulez. Vous êtes spirituelle, brillante; moi, je ne sais rien qu'aimer, mais j'aime avec passion. Soyez bonne, soyez généreuse; laissez-moi conquérir la tendresse de mon mari. Abandonnez le champ du combat à votre timide rivale; si vous restez, il lui est impossible de vaincre. Si vous me prenez en pitié, madame, vous serez bénie comme une sainte; votre nom sera dans toutes mes prières, et, quoi que vous exigiez de moi, ma vie vous sera dévouée. »

Elle vous écrivait cela, reprit Octave d'une voix sombre. Jusqu'à ce moment, vous aviez irrité ma folle passion par la résistance; vous m'aviez ployé à vos caprices; vous vous étiez servie de moi comme d'un jouet qui amusait votre coquetterie; vous aviez employé toutes les ressources de votre esprit, tous les secrets de votre adresse pour m'entraîner sans vous lasser vous-même. Mais lorsque cette pauvre femme vous demanda le bonheur et la vie, lorsqu'elle vous dit que l'espoir rentrait dans son âme, et qu'il

ne fallait qu'un froid regard, qu'une parole amère prononcée par vous pour que je vinsse à ses genoux tendre et repentant, alors votre vanité s'éveilla. Cet homme, la veille encore bon tout au plus à vous distraire, vous devint cher, ou plutôt vous vous fîtes un point d'honneur de briser ce cœur qui vous suppliait. Vous récompensâtes sa sublime et naïve confiance en m'avouant votre amour, en m'enchaînant à vous par le plus grand sacrifice qu'une femme puisse faire, celui de sa réputation et de son honneur. Eh bien! cela, madame, c'était infâme! Moi, du moins, aveuglé, trompé par vous, j'ignorais ce que l'âme de Virginie renfermait d'amour et de dévouement; j'étais moins coupable que vous. Mais enfin je l'ai lâchement abandonnée; je l'ai laissée mourir à vingt ans sans avoir connu un seul instant le bonheur, et j'ai consacré mon œuvre en profanant son souvenir, en vous donnant son nom, en vous ramenant triomphante dans cette maison d'où vous l'aviez chassée!

Caroline, atterrée, avait laissé tomber sa tête dans ses deux mains; tout son corps était agité d'un tremblement nerveux; elle étouffait. Mais, lorsque Octave se tut, des larmes se firent jour, et elle murmura d'une voix entrecoupée par les sanglots :

— Oui! oui! vous avez le droit de me maudire, mais non de douter de mon amour... Octave, c'est ma seule excuse... je vous trop aimé!

— Des larmes maintenant! reprit Octave avec doute; et qu'importe vos larmes? Rendront-elles la vie à la pauvre victime qui n'est plus? J'en ai versé de bien amères, et mes remords ne se sont pas apaisés. Le jour où j'ai voulu vous réhabiliter et me réhabiliter avec vous, le voile est tombé, et j'ai compris notre crime. Lorsque je vous ai vue, maîtresse de cette maison, follement occupée à séduire un monde qui vous repoussait, bravant les affronts qu'il vous faisait subir pour conquérir le sceptre de la mode; lorsque je vous ai vue, insoucieuse et prodigue, m'oublier, moi, pour un hochet brillant, pour une fête, pour un frivole plaisir, alors j'ai su ce que j'avais perdu; j'ai compris que j'avais frappé mortellement une noble femme au cœur dévoué pour me faire l'esclave ou le jouet d'une femme au cœur sec et faux. J'ai horriblement souffert, et un moment j'ai été heureux de cette souffrance; j'ai été heureux de vous voir perdre chaque jour à mes yeux quelque chose de ce funeste prestige qui m'avait enivré. J'ai cru que ce serait une expiation, mais elle n'a pas suffi; le souvenir de Virginie est resté devant moi comme un fantôme, et alors, continuant à l'aveugle avec ce rire étrange qui une fois déjà dans la soirée avait effrayé Caroline, alors j'ai voulu m'imposer à moi-même à vous un châtiement exemplaire. J'ai commencé par me ruiner. Pour cela vous m'avez merveilleusement servi; vous auriez connu et approuvé mon dessein que vous n'auriez pas mieux fait. C'était le premier point; il est accompli. Quant à l'autre, il ne tardera pas à l'être, et vous le connaîtrez

assez tôt. Je vous laisse ces papiers, je vous laisse les souvenirs de cette scène. Vous méditez sur les uns et sur les autres, et, si vous en tirez des conséquences morales, écrivez-les, Madame; si elles ne peuvent plus vous servir, vos pensées serviront à ceux qui seraient tentés de nous imiter.

En prononçant ces derniers mots d'une voix plus sombre, il se leva et sortit.

Caroline demeura immobile, les yeux fixés sur les papiers épars et sur cette lettre de M^{me} de Blangy que, par une fatale imprudence, elle n'avait pas songé à brûler. Ses pensées étaient confuses; il y avait dans son esprit un chaos effrayant. Elle ne pouvait croire à la réalité de ce qui venait de se passer. Ruinée! méprisée et haïe par Octave! Fortune, amour, bonheur, en quelques instants elle avait tout perdu! Elle ne pouvait y croire, c'était affreux à penser, et, comme elle doutait, comme elle se tâtait pour s'assurer qu'elle était éveillée, une détonation se fit entendre. Pâle, éperdue, guidée par un terrible pressentiment, elle s'élança vers l'appartement de son mari. En entrant dans son cabinet, elle poussa un cri d'horreur et tomba sans connaissance. Octave était reaversé sur son fauteuil; il venait de se faire sauter la cervelle.

Un an après, dans une mansarde nue et mal close, une femme déguisée par la souffrance gisait sur une misérable couche. On était au mois de janvier; le froid était rigoureux, et il n'y avait point de feu dans cette chambre. Près de la malade il n'y avait qu'un pot d'eau glacée et un morceau de pain desséché. Par moments une toux sèche et déchirante soulevait la poitrine de la pauvre femme; alors elle étendait son bras amaigri, saisissait la cruche et la portait à ses lèvres brûlantes. A midi, elle se dressa sur son lit; ses yeux étincelaient.

— Que voulez-vous? dit-elle d'une voix brève; je n'ai plus rien. Je vous ai donné mes diamants, je vous ai tout donné; je n'ai plus rien. Laissez-moi mourir... J'ai froid, j'ai bien froid! ajouta-t-elle en retombant. Octave! Octave! mon Dieu! est-elle assez vengée?

Ses yeux se fermèrent, et l'on n'entendit plus rien.

Quelques instants après une vieille portière entra, s'approcha de la malade et se baissa vers elle.

— Seigneur Dieu! murmura-t-elle en se signant, elle est morte! Pauvre femme!

Le lendemain, le corbillard des pauvres emportait les restes de celle qu'on ne connaissait que sous le nom de Caroline, et qui, sortie des brillants hôtels de la Chaussée-d'Antin, cachant fièrement son infortune, était venue, loin du monde, mourir de honte, de remords et de misère.

CLÉMENTINE LALIRE.

regés de la haine publique et chancelants comme un homme ivre sous leau, entreprennent de lancer la couronne à la découverte pour re- les témoignages de l'universelle adhésion; qui, jouant sur une prise, sur une confusion subtile et coupable, disent à leur maître : On assure que tout le monde nous méprise et nous hait; allez voir On assure que tout le monde nous méprise et nous hait; allez voir On assure que tout le monde nous méprise et nous hait; allez voir

de Cagliostro. Les dépenses des villes, les frais des fêtes, des bals, des décorations, des concerts, sont énormes. Les simples particuliers ont été invités à des dépenses considérables, et de tout cela, dans quelques jours, il ne res- tera à la France que la réparation de quelques chemins et la satisfaction du ministère.

Mais ces hommages, quels sont-ils? Telle est la question que tout le monde s'adresse, à laquelle personne ne peut répondre, que personne n'aurait la pensée d'élever si la presse était libre.

On ne veuille bien songer que pas un orateur ne s'est incliné devant la couronne qui ne tienne de l'institution ministérielle sa place et ses pou- voirs. C'est même une prétention étrange de la part des délégués de l'au- torité royale de se présenter à elle comme les organes de la pensée publi- que. Instituts pour parler au peuple de par le trône, comment prétendent-ils que, au trône au nom des peuples? Un homme qui s'entendait en pou- voir, Napoléon, dans le premier temps de son empire, refusa d'écouter un préfet qui voulait lui offrir l'hommage de ses administrés. Il fit cher- cher, pour représenter près de lui le département, le président d'un con- seil formé alors, suivant le vœu des lois, par le concours et le choix des citoyens.

Il adient de la situation singulière des seuls truchemens qu'aient nos provinces quelque chose de bien bizarre et de bien déplorable. Ne pou- vant célébrer les actes du ministère, de peur de provoquer l'unanimité des peuples, ils ne peuvent davantage célébrer les bienfaits du prince, de peur d'en courir la disgrâce de ses ministres et de paraître même hasarder leur satire. Quel plus triste spectacle que celui de ces fonctionnaires astreints à multiplier les témoignages de l'affection publi- que sans oser dire sur quoi cette affection repose? C'est une combinaison éternelle de ces trois synonymes : allégresse, amour, fidélité, ou bien fidélité, amour, allégresse, et pas une commémoration de quelque grand bienfait! Un de ces orateurs, inquiet de ne répéter que des formules que, depuis six mille ans, tous les pouvoirs ont usées, a voulu citer des faits et n'a rien trouvé de mieux que les vertus guerrières déployées par le prince il y a quelques cinquante ans. En vérité, les treize années qui viennent de s'écouler pouvaient inspirer mieux.

Dans ces éloges monotones de l'obéissance et du respect, il n'y a point de date, point de nom propre, point d'intentions directes.

Et l'armée! elle nous coûte assez cher pour qu'elle doive être bien tenue. Ceci est la gloire du budget, et la précision des mouvements, la ré- gularité des manœuvres, toute cette science de la guerre ne tient pas aux circonstances où nous sommes ni aux hommes qui nous régissent. La terre de France porte tout naturellement des soldats.

On a besoin de jouer à la chapelle avec des soldats, ou bien de changer la forme des habits, de dépayser les plumets, de révolutionner les pom- pons. N'ayant encore à arborer nulle part les enseignes françaises, on n'a fait jusqu'à présent autre chose que planter la plume de coq prussienne sur le front des états-majors français.

Quelques grandes que soient les fautes commises, la sagesse publique est plus grande encore. Les ministres responsables portent le poids de toutes les malédictions que mérite leur politique inhabile, déloyale, vexa- toire et inconsistante.

Le prince n'a point vu les grands propriétaires et les citoyens indépen- dants; mais il a tout fait pour s'approcher du commerce. Là seulement, entre toutes les halbardes dorées de l'étiquette et de la pompe des cours, quelques voix libres ont pu arriver jusqu'à lui.

Pourquoi le prince n'a-t-il pu demander tout haut qui approuve le mi- nistère? Il aurait vu vingt commis par département lui répondre, et si à ces mots : « Qui l'approuve? » eussent été substitués ceux-ci : « Qui l'es- time? » personne n'eût répondu; les préfets eux-mêmes ne s'y seraient pas dévoués.

Il est impossible, malgré la triple haie de formalités officielles dont le cabinet avait environné le prince, que le vœu unanime des populations ne se soit pas frayé passage jusqu'à son oreille. Ce vœu respire dans l'é- claircissement des rangs de plusieurs gardes nationales, dans l'éloigne- ment auquel se sont condamnés d'honorables citoyens, dans le silence où d'autres se sont renfermés; il éclate dans l'effacement et la nullité des ha- rangues administratives; il a dû se montrer partout enfin pour un œil scrutateur, car en France ce vœu est en quelque sorte dans l'air qu'on respire : ici il n'y a pas à parler d'acclamations incessantes, de doléances inopportunes, de pétitions armées. Si donc les prières révérencieuses et muettes étaient traitées comme la plainte bruyante, si la France voyait que l'expression de son vœu le plus cher, de son plus pressant be- soin, n'a pas moyen de se faire jour, à travers la région de la puissance ministérielle, jusqu'à cette haute sphère où se balancent ses destinées, se fait-on l'idée des sentiments pénibles qui saisiraient les cœurs? Ces ministres sont de grands coupables qui jettent leurs maîtres dans de telles ex- trémités.

Nous lisons ce qui suit dans une correspondance particulière du Journal du Havre :

Le ministère annonce la prétention de remplir l'intervalle de la session par des négociations douanières avec les puissances voisines. On parle de négociations qui vont s'ouvrir avec l'Angleterre. Dieu sait à quelles décep- tions elles nous vouent! Il est également question de traiter avec le zoll-verein, ou association des douanes allemandes. Depuis six mois, le mini- stère du commerce a organisé un bureau de traduction où arrivent tous les documents statistiques que l'Allemagne fournit en si grande abon- dance. Jusqu'ici ce bureau n'a servi qu'à fournir la matière d'articles que M. Michel Chevalier donne aux Débats, comme les bureaux des travaux publics lui procurent tout préparés les éléments de ses travaux de statisti- que industrielle. Voilà à quoi servent les employés que salarie le budget, Onoi qu'il en soit, ces négociations avec le même zollverein, si elles ont lieu, auront le même caractère que les négociations avec la Belgique, ce- lui de sacrifices sans compensation.

Il était aussi question, ces jours derniers, d'une augmentation dans le nombre des consulats et de nominations à plusieurs postes nouveaux. Dans ce nombre, on cite le consulat de Jérusalem, et là se rencontrerait également un candidat du Journal des Débats, M. Adolphe Guérout, ex- saint-simonien, comme M. Michel Chevalier. Le saint-simonisme ne sem- ble avoir laissé qu'une seule passion dans l'esprit de ses anciens adeptes, celle des honneurs publics et des emargements du budget.

On parlait, il y a quelques jours, du rappel de M. Bugeaud pour le mois de novembre prochain; le titre de maréchal de France lui serait donné comme fiche de consolation. Son successeur serait M. de Rumigny; mais, en même temps que cette mutation se ferait, on érigerait l'Algérie en vice-royauté pour le duc d'Alma. Aucune attribution de souveraineté n'ac- compagnerait ce titre, afin de ne pas préparer un embarras pour l'avenir; mais des appointements magnifiques y seraient attachés. C'est, au fond, on suppose que la résidence habituelle d'un prince du sang à Alger serait d'un bon effet sur la colonie. Le seul obstacle à la réalisation de ce projet vient de l'Angleterre qui surveille d'un œil jaloux notre établissement en Afrique. On a peur que ce changement fait avec quelque éclat ne réveille des réminiscences assoupies. Ce sera l'objet de négociations qui se sui- vront pendant le séjour à Eu. Chaque ministre doit y aller passer quinze jours; M. Guizot y résidera trois semaines. Outre le travail ordinaire, on doit y repasser l'ensemble des affaires et combiner la conduite des travaux dans le cours de la session prochaine.

COUR DE CASSATION. —AFFAIRE DU TEMPS.

La cour de cassation (chambre criminelle), présidée par M. de Bastard, s'est occupée, dans son audience de ce jour, du pourvoi de M. le procu- reur-général près la cour royale de Paris contre l'arrêt de cette cour qui a réduit à 20,000 fr. l'amende prononcée contre MM. Raymond Coste et la contravention reprochée à Coste seul.

Après le rapport de cette affaire, présenté par M. le conseiller Vincens

Saint-Laurens, M. l'avocat-général Quesnault a développé deux moyens de cassation : le premier pour violation de l'art. 44 de la loi du 18 juillet 1828, en ce que l'arrêt attaqué a fait courir la prescription du jour de la décla- ration du gérant au lieu de la faire courir du jour où la dernière publica- tion irrégulière avait eu lieu; le second moyen pour violation des articles 638 et 640 du code d'instruction criminelle et fausse application de la loi du 26 mai 1819, en ce que la cour royale de Paris aurait dû appliquer à la contravention la prescription d'un an au lieu de celle de six mois.

La cour, après un assez long délibéré en chambre du conseil, a cassé, conformément au réquisitoire de M. l'avocat-général, l'arrêt de la cour royale de Paris, et renvoyé l'affaire devant la cour royale d'Amiens.

On lit dans le Courrier français :

Le Commerce publie dans son supplément du 3 de ce mois la nouvelle qui suit :

« On nous écrit du Havre, à la date du 2 septembre :

« Je viens à la hâte vous faire part d'un événement qui pouvait avoir des suites épouvantables, et dont personne heureusement n'a été victime, sinon les assureurs.

« Le navire hambourgeois *Tom-Kerl* de 2,070 tonnes, qui vient d'en- trer dans le chenal avec 200 passagers, a abordé la tour de François 1^{er} qu'il a abattue en grande partie, en se brisant lui-même entièrement.

« Cette masse de débris et de cargaison obstrue la passe au point que d'ici à quinze jours au moins aucun bâtiment ne pourra y passer. Tout le monde est à terre sain et sauf.

Nous ignorons ce qu'il y a d'exact dans ce récit; mais il est impossible de n'être pas frappé des inconvénients et des dangers de toute nature qui peuvent affliger le commerce du Havre dans le cas où un navire venant à sombrer à l'entrée du port en obstruerait la passe pour quelques jours. Les pertes seraient incalculables; elles retomberaient sur le commerce pa- risien qui commande la place du Havre et dont le Havre n'est que le facteur.

Tous les hommes éclairés et désintéressés, dans la prévision d'un pa- reil malheur, demandent depuis long-temps que l'on creuse une seconde passe au nord de la ville; mais des intérêts particuliers, secondés par l'in- curie ou par l'aveuglement de l'administration, ont fait d'abord ajourner et ensuite abandonner ce projet. On ne saurait blâmer trop vivement une telle conduite. C'est à l'administration qu'il faudra s'en prendre si les na- vires demeurent bloqués pendant quinze jours dans le port du Havre ou sont hors d'état d'y entrer.

On écrit de Toulon :

On annonce que l'escadre de M. le vice-amiral Hugon, qui se trouve aux îles d'Ilyères, rentrera sous peu à Toulon. Il paraît qu' aussitôt après la rentrée de ces forces navales, on congédierait un certain nombre de marins.

D'après les bruits qui circulent, le commandement des vaisseaux serait confié incessamment à un contre-amiral, et l'on supprimerait aussi, par mesure d'économie, le commissaire d'escadre; le plus ancien ou le plus élevé en grade des commis d'administration centraliserait toutes les comptabilités. Ce ne sont encore là que des bruits.

Le vaisseau américain attendu dans la Méditerranée est le *Columbus*.

Il est encore question de renvoyer un certain nombre d'ouvriers du port. Nos magasins sont presque dépourvus de tout approvisionnement; en sorte que si les circonstances exigeaient de nouveaux armements, il se- rait impossible de les compléter à cause du manque de matières de toute espèce. On ne passe pas des marchés pour suppléer à ce vide; seulement de loin en loin il se fait quelques soumissions de peu d'importance, et, cela continuant, on en sera bientôt à vivre au jour le jour.

Nous voyons avec peine que le gouvernement néglige un objet de si grande importance. Personne ne peut répondre de l'avenir, et l'on devrait au moins faire preuve de prévoyance.

Nous lisons dans une lettre particulière de Constantinople qui nous est communiquée :

« Kertche, ville et forteresse de la Crimée, sur la presqu'île de Kertche, a été témoin, il y a quelques années, du fait suivant.

« Pardigeon (Pierre), né à Marseille, vint fort jeune à Odessa avec son père, lequel est encore domicilié dans cette ville, et y exerça la profession de boulanger. A l'âge de 20 ans Pierre Pardigeon se rendit à Théodosie, puis à Taganrock, et s'établit enfin à Kertche pour y exercer sa profession. Une commande considérable de biscuits ayant été ordonnée pour la subsis- tance de la flotte russe de la mer Noire, Pardigeon soumissionna pour une partie; les farines qui lui furent livrées pour ce travail étant de mauvaise qualité, les produits devaient s'en ressentir; aussi furent-ils refusés par les commissaires aux vivres. Une procédure s'ensuivit, et Pardigeon fut con- damné à rendre mille roubles assignés à la couronne: il s'exécuta jusqu'à son dernier kopeck; mais restant encore débiteur de 380 roubles, on le mit, lui sujet français, à la disposition du pristoff, lequel le fit vendre sur la place du grand bazar de Kertche pour ces 380 roubles, à la charge pour l'acheteur de payer les frais de la procédure et de la geôle. C'est un Ragusaï, pro- priétaire à Kertche, qui l'acheta. Pour s'acquitter envers lui, Pardigeon l'a servi deux ans et demi comme magasinier. La procédure et l'exécution qui s'en est suivie ont été tellement rapprochées, que Pardigeon n'a pas eu le temps de formuler la moindre plainte. Plus tard on lui a donné le conseil de se taire, s'il ne voulait éprouver de plus grandes avanies. Quoique ce fait date déjà d'un certain temps, ne mérite-t-il pas une réparation éclatante? »

Tribunaux.

La cour d'assises de Montpellier, sous la présidence de M. Marcel de Serres, vient de statuer sur le sort du nommé Pascal Fabre, cultivateur de la commune de Pouzols, canton de Gignac (Hérault), accusé d'avoir donné la mort à son père.

Depuis long-temps le père et le fils vivaient en fort mauvaise intelli- gence, et des menaces de mort avaient été faites par ce dernier à son père. Le 19 juin dernier, dans la soirée, une querelle pour un motif sans im- portance se déclara entre eux; la femme Fabre parvint cependant à les faire coucher, mais il se retirèrent fort animés l'un contre l'autre.

Le lendemain, dès les quatre heures du matin, leur querelle se ralluma; le père adressa des injures au fils, et celui-ci, exaspéré, dit qu'il le ferait taire avec son fusil. Il sortit en effet pour aller chercher cette arme chez un nommé Pons qui se trouvait encore couché; il y revint quelques ins- tants après, se fit remettre le fusil et s'assura s'il était chargé.

Fabre père se dirigeait, pendant ce temps, vers son champ des Eguil- lières. « Vous allez bêcher? lui dit une personne qu'il rencontra. — Oui, répondit-il, je vais bêcher, et le chapeau blanc qui est là-haut veut me tuer » Il désignait par-là son fils qui était à l'angle de la maison Pons, suivant son père des yeux.

Bientôt après, il eut rejoint ce dernier, et il déchargea sur lui son arme presque à bout portant. Atteint à la gorge et à la figure, le malheureux vieillard expira sur-le-champ.

Arrêté le même jour chez un de ses oncles, le fils Fabre fit les aveux les plus complets. Il les a renouvelés à l'audience, mais en prétendant qu'il avait été poussé à bout par les injures de son père, et qu'il avait perdu la raison lorsqu'il a tiré sur lui.

M. Massot, avocat-général, a soutenu avec talent l'accusation, et M^e Laissac, avocat, a présenté la défense avec sa chaleur ordinaire.

Déclaré coupable par le jury, et sans circonstances atténuantes, Fabre fils a été condamné à la peine des parricides. L'exécution aura lieu à Mont- pellier.

Chronique.

LYON.

On a fait hier matin l'essai sur la place des Terreaux d'un nouveau système de boyaux d'incendie qui a parfaitement réussi. Ces boyaux sont faits d'un tissu de toile et de caoutchouc; ils sont beaucoup plus légers que ceux de cuir et infiniment plus faciles à transporter. Cet avantage n'est pas le seul; ils résistent mieux à l'action de l'eau et ils sont moitié moins coûteux.

— La belle route qui relie le port de Scrin au plateau de la

Croix-Rousse avance rapidement. Dans deux mois elle pourra être livrée au passage des voitures.

— Deux des victimes du fatal événement arrivé dimanche le 28 août sur le Rhône, en face du cours d'Herbouville, ont été re- trouvées. L'une était une jeune fille qui a été inhumée à Saint- Romain-en-Gal; l'autre était un jeune homme de 22 ans, nommé Pierre Blanc, dont le cadavre a été retrouvé le 1^{er} de ce mois à Estressin et inhumé à Vienne.

— Deux jeunes hommes de notre ville chassaient avant-hier ensemble sur la commune de Vaux-en-Velin. L'un d'eux, voyant son camarade mettre en joue dans la direction du lieu où il était, se hâta de lui crier de ne pas tirer; mais à peine avait-il achevé ces mots que le coup partit et porta tout entier sur sa figure. Les secours les plus pressés lui furent donnés à l'instant par l'au- teur même de l'accident. Ses jours ne sont pas en danger, mais il est à peu près certain que sa vue est perdue.

— M. Augustin Zeiger, facteur de Lyon, connu à Marseille pour les cinq orgues qu'il y a déjà fait placer, vient de conclure un traité avec les églises de Saint-Ferréol et de Saint-Théodore pour la construction de deux nouvelles orgues.

— Deux ordonnances rendues sous la date du 20 août dernier nomment :

Courtier en soies : M. Troubat, ancien fabricant, en remplace- ment de M. Gariot, démissionnaire;

Courtier en marchandises : M. Benoît Demare, ancien huis- sier, en remplacement de M. Jauvat, démissionnaire.

— Un accident grave et qui aurait pu avoir des suites plus tra- giques encore, dit le *Courrier de Lyon*, est arrivé avant-hier, à midi, sur la route de l'île-Barbe.

Une des voitures appelées *Parisiennes*, contenant un monsieur et une dame, suivait ce chemin. Arrivé à un endroit où la route est rongée par le halage et forme une pente assez ra- pide, le cocher a pris à gauche, du côté de la rivière, pour dé- passer un omnibus qui allait dans la même direction et tenait le milieu de la chaussée. L'espace ne s'étant pas trouvé assez con- sidérable, et les voitures s'étant heurtées, la *Parisienne* a été précipitée du bas de la berge qui est fort escarpée sur ce point. Les eaux étant fort basses, personne n'a été noyé; mais le cocher a eu la jambe cassée et est dans un état inquiétant. Les deux per- sonnes qui étaient dans la voiture en ont été quittes pour des contusions plus ou moins graves. La voiture a été brisée.

— M^{lle} A. Brière, actrice du théâtre des Célestins, vient de résilier ses engagements. Cette retraite, que nous enregistrons avec un regret sincère, est due à l'état de santé de cette artiste, à qui un véritable talent avait conquis toute la faveur du public lyonnais. C'est un vide notable dans la troupe de notre seconde scène; il n'est guère probable que la direction de nos théâtres puisse le combler d'une manière tout-à-fait satisfaisante d'ici au renouvellement de l'année théâtrale. Nous ne doutons pas qu'elle ne fasse pour cela tous ses efforts; en ce point, son intérêt est essentiellement lié à l'intérêt public. Nous n'avons donc pas besoin de stimuler son zèle.

En ce qui concerne M^{lle} Brière, nous ne pouvons que désirer que sa santé ne la tienne pas long-temps éloignée de la scène. C'est le meilleur éloge que nous puissions faire de son mérite.

DÉPARTEMENTS.

L'approche des vendanges a attiré dans le vignoble du Beaujo- lais une foule de mendiants audacieux qui parcourent les cam- pagnes en demandant la charité avec menaces. La gendarmerie est à leur poursuite. Plusieurs ont déjà été arrêtés.

(Journal de Villefranche.)

— Un violent incendie a désolé lundi dernier la commune de Lavars, canton de Mens (Isère). Dix-neuf maisons, dont cinq seu- lement étaient assurées, ont été la proie des flammes.

(Patriote des Alpes.)

— Un de ces jours derniers, le nommé Viennot, âgé de trente- six ans, vigneron à Bregille (Jura), s'étant obstiné, au moment du tir qui avait lieu au polygone, à entrer, malgré les signaux, dans une vigne sise derrière la butte, a été atteint d'un boulet au genou. Il a été transporté à l'hôpital où il a été amputé; mais cette opération n'a pu lui sauver la vie, qu'il a perdue au milieu des plus douloureuses souffrances.

(Le Franc-Comtois.)

— Lundi dernier, à midi, M^{me} de La Fléchère revenait en voi- ture de son château de Saint-Joire avec M. et M^{me} Brossard, Français domiciliés à Genève depuis plusieurs mois. Au moment où ils passaient près du pont de Menoge, les brides se sont croi- sées, les chevaux se sont rapprochés du précipice, la voiture a perdu l'équilibre et a roulé dans l'abîme.

M^{me} de La Fléchère et M. Brossard en ont été quittes pour quelques contusions, mais la malheureuse M^{me} Brossard est allée se briser dans le précipice; elle a eu la tête horriblement fracassée et a rendu le dernier soupir une demi-heure plus tard.

M^{me} de Moisi s'est empressée d'accorder à Vétraz une bienveil- lante hospitalité aux malheureux voyageurs.

M^{me} Brossard a été ensevelie à Vétraz où ses restes reposeront loin de sa patrie.

Après les nombreux accidents qui ont déjà eu lieu vers le pont de Menoge, il est réellement incroyable que le gouvernement sarde n'ait pris aucune précaution pour en empêcher le retour.

Puisse cette nouvelle leçon faire ouvrir les yeux à l'administra- tion provinciale!

(Journal de Genève.)

— Il y a quelques jours, plusieurs dames qui s'étaient rendues aux bains de la Méditerranée, à Marseille, ont été mises en fuite par l'aspect d'un cadavre couvert de sang que la mer avait ap- porté près d'elles. Un malheureux venait de se couper la gorge au bord de l'eau, et son corps, entraîné par les vagues, a flotté quel- ques instants. On n'a pas tardé à l'atteindre; mais les secours ont été inutiles. Cette nouvelle victime du suicide ne donnait plus si- gne de vie.

— Voici des détails sur l'accident arrivé à la caserne du Cours, occupée par un bataillon du 2^e de ligne :

C'est le plancher d'une salle du 2^e étage qui s'est écroulé et a entraîné celui qui était au-dessous. Cela vient de ce qu'une poutre ne tenait dans le mur que de dix centimètres. Cette poutre da- tait de soixante ans; elle était bonne, mais courte, et l'on ne pou- vait voir ce défaut.

Trois hommes ont été blessés grièvement : un a eu les deux jambes fracturées, un autre un bras et le troisième de fortes con- tusions à la tête; d'autres ont reçu des blessures, mais sans au- cune espèce de gravité. On n'a d'ailleurs des craintes pour la vie même d'aucun des trois les plus grièvement atteints. Dix hom- mes seulement ont été dans les cas d'être envoyés à l'hôpital.

L'événement était d'autant plus inattendu qu'après la sortie du dépôt des Espagnols de grandes réparations furent faites à la ca- serne par le département. La commune y en fit aussi de considé- rables en octobre dernier pour que les bâtiments pussent être occupés par le bataillon du 37^e. Enfin, au commencement d'août

dernier, la caserne fut visitée par le corps des officiers du génie de la division, qui la trouvèrent en parfait état.
(Emancipation de Toulouse.)

Nouvelles Diverses.

Le département de Maine-et-Loire n'a pas été maltraité par le feu autant que beaucoup d'autres; cependant on y compte depuis quelque temps un assez grand nombre d'incendies et de tentatives d'incendie.

Le 13 du mois dernier, le feu a réduit en cendres une maison au Louroux-Béconnais.

Le 14, la maison d'un aubergiste, à Saint-Philibert-du-Peuple, a brûlé en partie.

La cure de Saint-Léger-des-Bois a été, le 18, l'objet d'une tentative d'incendie. Un ménétrier soupçonné d'en être l'auteur a été arrêté.

Le même jour, une autre tentative était faite près d'un paillier, à Quincé. On a trouvé aux deux extrémités des charbons ardents cachés sous le chaume.

Le 19, le feu s'est déclaré dans un bois-taillis de la commune de Clefs; il a été promptement éteint.

Le même jour, les landes de cette commune ont brûlé sur une surface d'environ trois kilomètres. (Précurseur de l'Ouest.)

Dans les nuits du 19 au 20 et du 20 au 21 août, des voleurs se sont introduits dans l'église d'Epiré et de la Membrolle; ils ont arraché des troncs contenant quelque argent. (Idem.)

La cour d'assises du Tarn vient de condamner à la peine de mort Julie Phalippou, femme Martin Seconds, renvoyée devant elle par la cour suprême, par suite de l'annulation de l'arrêt de la cour d'assises de l'Aveyron qui l'avait condamnée à la même peine pour crime d'empoisonnement sur la personne de Jean-Antoine Gauthier, son premier mari. La cour de cassation, en maintenant la déclaration du jury de l'Aveyron, avait décidé qu'il serait seulement procédé à une nouvelle application de la peine.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Les feuilles de Berne publient un projet de convention douanière à conclure entre les états de Berne, Soleure, Argovie et Bâle-Campagne, et qui intéresse la France. D'après ce projet, les droits et péages établis à l'intérieur et aux frontières respectives de ces cantons seraient supprimés; il n'y aurait plus que des bureaux de frontières à la limite de ces cantons, pour l'importation, l'exportation et le transit. Le tarif serait celui de Berne, récemment voté par la diète. Le produit net des recettes serait réparti entre les cantons concordants, en proportion de leur population; chacun de ces cantons serait chargé de ses recettes sous un contrôle commun. Rien

ne serait changé aux règlements actuels sur la consommation des vins, eau-de-vie, bière et tabac. Enfin, dans le cas où d'autres cantons voudraient accéder à cette convention, les états contractants s'empresseraient d'adhérer à leurs vœux, autant que cela pourra se faire sans préjudice à leurs intérêts.

Il est à désirer que cette convention soit définitivement sanctionnée. Le commerce et l'industrie, affranchis des entraves qu'ils rencontrent à chaque pas, ne pourraient que gagner à ce système qui établirait dans ces cantons la véritable liberté commerciale.

PORTUGAL.

Par une mesure toute récente, le gouvernement portugais a décidé la création d'un service de paquebots entre le Portugal et les possessions de cette nation sur la côte d'Afrique. Deux lignes seront établies. La première passera par les îles Canaries et aboutira à celles du Cap-Vert; le retour s'effectuera en touchant aux Açores. La seconde ligne atteindra d'abord les côtes de Guinée, puis le Congo et Angola.

ÉTATS BARBARESQUES.

TUNIS, le 20 août. — J'ignore si vous avez lu dans le *Malta-Times* une lettre écrite sous l'inspiration du consul anglais qui cherche à prévenir les accusations d'un sujet britannique, le sieur Gibson, lequel, n'étant pas dans les bonnes grâces de son consul, a vu un champ à lui appartenant, sur lequel il avait semé du chanvre, ravagé par les agents de l'autorité tunisienne. Le consul, pour se justifier, prétend que le bey a fait un acte méritoire, puisque la feuille de chanvre, qui est fumée par les indigènes, produit sur eux le même effet que l'opium et leur procure une ivresse nuisible. Le chanvre figure aussi dans la préparation du *haschid*, tant en vogue il y a quelques années, et dont quelques personnes voudraient faire un essai qui les mît à même de parler *ex professo* des effets de cette substance enivrante.

Ainsi, ces mêmes Anglais qui font à la Chine une guerre déloyale parce que l'empereur céleste ne veut pas laisser empoisonner ses sujets par l'opium que les marchands de la Grande-Bretagne leur livrent, vantent ici le bey de ce qu'il ne veut pas permettre la vente des drogues nuisibles aux indigènes.

Les éloges de cette conduite, qui seraient parfaitement placés dans toute autre bouche, ont bien le droit de nous surprendre dans celle des Anglais. Voilà bien un gouvernement soufflant à la fois le froid et le chaud, selon qu'il convient à ses intérêts. (Sémaphore.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Lenz, pianiste allemand, vient de se fixer rue de la Gerbe, n° 23, au 2°, pour y donner des leçons, ainsi que son épouse. Les feuilles des départements et des cantons suisses que M. Lenz a parcourus pendant son dernier voyage parlent fort avantageusement de son talent d'exécution et

de composition musicale. Le concert de M. Lenz aura lieu aux premiers jours de novembre; il sera appuyé par nos principaux artistes.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 3 SEPTEMBRE.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	"	3,100
1,000	700	Saint-Etienne.	"	"
350	600	Grenoble.	1,100	"
500	750	Saône-et-Loire.	815	"
400	700	Dijon.	750	"
3,000	750	Trois villes du Midi.	550	"
1,740	600	Turin.	150	"
1,000	"	Montpellier.	350	"
1,000	"	Besançon.	725	"
1,000	"	Reims.	450	"
1,000	"	Metz.	"	"
360	500	Valence.	675	"
Illimité	1,000	Mines de houille, Compagnie générale.	550	"
Idem.	"	Union.	600	"
Idem.	1,000	Société civile.	460	"
1,500	800	Grange et Calate.	750	"
4,000	"	Côte Thiollière.	475	"
1,000	1,000	Comp. gén. des Tréf.	"	"
1,000	"	Ce des mines des Lites.	"	"
2,500	"	Comp. du Villars.	"	"
320	5,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	480	"
500	4,000	Société lyonnaise.	"	"
800	500	Rhône supérieur.	3,900	"
154	5,000	Gondoles sur Saône.	"	"
200	10,000	Compagnie de l'Aigle.	4,100	"
4,500	5,000	Compagnie du Sirius.	9,000	"
450	2,000	Ponts. sur le Rhône.	1,195	"
300	2,000	de la Feuillée.	2,500	"
220	2,000	Seguin.	1,650	"
1,800	1,000	de l'île-Barbe.	"	"
6,000	"	et Gare de Vaise.	380	"
2,200	5,000	Canal de Givors.	815	"
240	5,000	Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne.	7,090	"
800	"	Moulins à vapeur de Perrache.	5,100	"
800	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	25,000	"
2,000	1,000	Forges et Tréfileries de Belmont (Isère).	"	"
700	750	Banque de Lyon.	2,890	"
Illimité	"	Caiss. d'escompte, commerce des bestiaux.	275	"
2,000	500	Omnium.	875	"
800	5,000	Société riveraine d'assurance.	515	"
650	1,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,850	"
		Plâtrière de Berzé-la-Ville.	800	"

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS.

Jeudi huit septembre 1842, à dix heures du matin, côte Saint-Sébastien, n. 17, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers et d'un trousseau de femme. (2136)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Vendredi neuf septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Temple, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, buffet de salle, chaises, fauteuils, canapé, secrétaires, gravures sous verre, ustensiles de cuisine, etc. (1200)

Même étude.

Le lundi douze septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, commode, secrétaires, glaces, piano, fauteuils, chaises, etc. (1201)

Même étude.

Le jeudi huit septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place Sathonay, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en commode et table à thé avec dessus de marbre, guéridons, lit, table de nuit, garde-manger, bouteilles vides, chaises, ustensiles de cuisine, etc. (1202)

Même étude.

Le samedi dix septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place Lévis, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en lits garnis, canapés, divans, fauteuils, tables de jeu, tables à thé, glaces, pendule, secrétaires, commodes, tables à dessus de marbre, garde-habits, rideaux, ustensiles de cuisine, etc. (1205)

Même étude.

Le lundi douze septembre 1842, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en tables, commode, pendule, secrétaire, garde-manger, etc. (1204)

Etude de M^e Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, n° 5.

VENTE AUX ENCHÈRES,

pardevant

M^e Thiaffait, notaire à Lyon, place des Jacobins, le samedi dix-sept septembre 1842, à midi,

D'UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT, dit des Variétés,

Situé à Lyon, place des Célestins, n. 8, exploité par les mariés Ract et Breton, ensemble le mobilier meublant et le mobilier industriel.

Dans la vente sera compris le droit au bail, lequel a encore une durée de près de six années.

Mise à prix 400 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Rejaunier, avoué, et à M^e Thiaffait, notaire, dépositaire du cahier des charges. (5614)

TUDE DE M^e VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, N. 7.

A VENDRE,

JOLIE MAISON de campagne

Située à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.

La maison est commode, bien distribuée, en fort bon état, et peut recevoir une famille nombreuse.

Le clos, qui a environ un hectare, est entouré de murs; il est parfaitement planté et il a des eaux courantes.

S'adresser à M^e Victor Coste, notaire, à Lyon, rue Neuve, n. 7. (4070)

A vendre de suite pour cause de décès.

FONDS D'ÉPICERIE bien achalandé, situé rue des Fossés, n. 15, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (96)

A vendre.

CAFÉ situé dans une très-belle position, aux Brotteaux. S'adresser à M. Durand, confiseur, grande rue de la Guillotière, n. 11. (99)

A affermer.

UNE BLANCHISSERIE sur une rivière qui ne tarit et ne gèle jamais, ayant un grand bâtiment avec buanderie, lavoir, écurie, fenil, hangar et appartement de neuf pièces, greniers, etc., quatre hectares de prairies, pouvant servir à une fabrique d'impression. S'adresser place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, au portier. (53)

AVIS

Le propriétaire d'un beau café désirerait trouver quelqu'un pour tenir son café à son compte, moyennant un arrangement. S'adresser à M. Sadin, rue Belle-Cordière, 10. (102)

AVIS.

On demande pour CONTRE-MAÎTRE dans un atelier de chaudronnerie et poêlerie UN HOMME réunissant toutes les capacités de cette partie et pouvant fournir toutes les garanties morales. S'adresser à M. Pont, rue de Jarente, n. 10, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. (103)

AVIS.

On désire trouver UN ASSOCIÉ pour exploiter UNE CARRIERE DE PLÂTRE située à Seyssel. On garantira un bénéfice de 25 à 30 p. 0/0, suivant la mise de fonds de l'associé, et cela sans compter les appointements. S'adresser chez M. Desrambe, montée de la Boucle, clos Bissardon. (104)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison radicale, en cinq jours, des écoulements anciens, rebelles et réputés incurables par la méthode de M. BERTRAND, pharmacien de l'école de Montpellier, place Bellecour, 12, à Lyon. — Pour preuve, M. Bertrand rend l'argent si l'on n'est pas guéri. (On dé livre un reçu imprimé.)

On trouve à la même adresse et chez les pharmaciens suivants : EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU

PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang : A Marseille, THUMIN, rue de Rome, n. 46; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites. (7182)

MALADIES SECRÈTES. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vicane, chez M. Mouret fils, épiciers, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épiciers, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7158)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales, etc.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

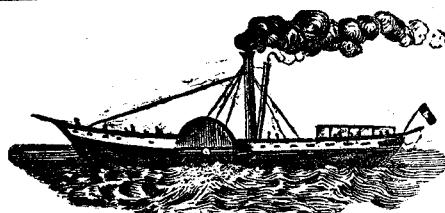
En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7380)

M. LANG, dentiste de Paris.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de s'établir à Lyon. — Il extrait les dents par un nouveau procédé. — Il nettoie la bouche en cinq ou six minutes, sans faire éprouver la moindre douleur. — Il possède un remède souverain contre la carie des dents et les maladies des gencives. — Il se charge de la pose de toute pièce artificielle, et fait avec succès l'opération de l'obturation. — Il redresse les dents mal alignées des enfants. Son domicile est rue d'Egypte, n. 2, au 3^e, aux Célestins. Il est visible tous les jours, de sept à onze heures du matin et de quatre à six heures du soir. (8200)

AVIS.

UNE DEMOISELLE âgée de vingt-deux ans désire se placer comme **NOURRISS**, soit en ville, soit à la campagne. S'adresser à M^{me} Fay, accoucheuse, rue Belle-Cordière, n. 1, au 3^e. (105)



SERVICE

DE LYON A AIX-LES-BAINS ET CHAMBERY par bateaux à vapeur en fer.

Départs à cinq heures du matin.

Les lundis, mardis, jeudis et samedis.

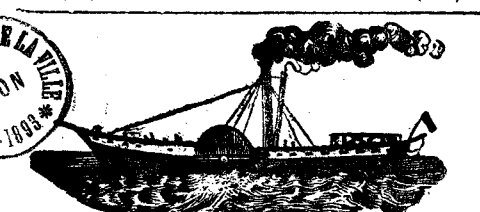
Bureaux : cours d'Herbouville, 4. (6327)

A vendre.

DEUX PRESSES HYDRAULIQUES en bon état, pistons de vingt-deux centimètres avec leur pompe d'injection. S'adresser à MM. Guttin et Giraud, à Bourgoin (Isère). (87)

Avis aux Consommateurs DE GAZ.

La Compagnie d'éclairage au gaz de Lyon, ayant appris que quelques personnes, et entre autres les agents de la Compagnie dite *Entreprise générale pour l'entretien des becs de gaz*, se présentent chez ses abonnés et se permettent d'ouvrir leurs robinets de jauge, de changer leurs becs, de modifier leurs branchements et d'autres irrégularités, à l'honneur de prévenir tous ses consommateurs de gaz que ces agents sont **ENTIÈREMENT ÉTRANGERS** à son administration, et qu'en leur permettant d'enfreindre les dispositions de leurs polices, ils se mettent dans le cas de supporter les dommages prévus par ces mêmes dispositions et particulièrement par les articles 3, 6, 7 et 13. (6816)



LE CROCODILE, LE MARSOIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO. beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception.

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône.

A 4 HEURES DU MATIN.

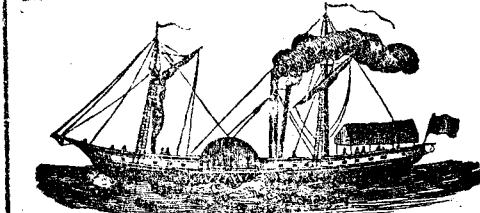
S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

MALADIES SECRÈTES

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûr et facile, le docteur TAVARD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

S'adresser en personne ou par correspondance à son domicile, rue des Grenadiers, n. 14. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Dépot à Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, n. 15, et chez FELIX BOISSONNET, place du Pont de la Guillotière. (7260)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE

Par Bateaux à vapeur,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE,

SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures

du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS,

rue Poulaillerie, 19.